



Mercredi Janvier / Février 2020

Demande d'inscription à l'Accueil de Loisirs – Mercredi - CNRS



Nom du responsable légal ou agent CNRS :

1^{er} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

2^{ème} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

3^{ème} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

Adresse complète:

..... Tél :

E.Mail :

N° allocataire CAF : (7 chiffres + 1 lettre)
(à renseigner OBLIGATOIREMENT)

Merci de remplir une nouvelle fiche sanitaire pour l'année scolaire 2019-2020. (Imprimé disponible au CAES, à l'Accueil de Loisirs et aux bureaux de Cigales et Grillons).

	Janvier 2020			
	(Cochez les cases correspondantes aux jours et mode d'accueils choisis et indiquez les horaires)			
	8	15	22	29
Heure d'arrivée	...h....	...h....	...h....	...h....
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Journée complète <input type="checkbox"/>
Après-midi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Heure de départ	...h....	...h....	...h....	...h....

	Février 2020			
	(Cochez les cases correspondantes aux jours d'accueils choisis et indiquez les horaires)			
	5	12	19	26
Heure d'arrivée	...h....	...h....		
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VACANCES	VACANCES
Après-midi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Heure de départ	...h....	...h....		

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à accueil@cigalesetgrillons.com.

* Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

A.....
Le

Signature



Janvier – Février 2020

Fonctionnement de l'ALSH des Mercredis.

Qui peut en bénéficier :

Les enfants âgés de 3 à 12 ans du personnel de l'entreprise CNRS.

Pour les enfants de personnels extérieurs : contacter secretariat.clas@cnrs-orleans.fr pour les modalités d'accès.

Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription en ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.

Lieux :

Accueil de Loisirs
Rue de la Ferrollerie
45100 ORLEANS

Tél : 02.38.25.54.30

Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil de Loisirs est ouvert tous les mercredis en périodes scolaires (sauf si jour férié).

En journée complète : Accueil de 09h00 à 16h30 avec une possibilité d'arrivée et départ échelonnés de 8h15 à 9h et de 16h30 à 18h00.

Le matin avec repas : Accueil de 09h00 à 13h15 avec une possibilité d'arrivée et de départ échelonné de 08h15 à 9h et 13h15 à 13h30.

L'après-midi avec repas et goûter : Accueil de 11h45 à 16h30 avec une possibilité d'arrivée et de départ échelonné de 11h30 à 11h45 et de 16h30 à 18h00

Un minimum de 5 inscrits est nécessaire pour l'ouverture du centre.

Restauration :

* Le déjeuner sera fourni

* Le goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi.

Les enfants venant uniquement le matin peuvent repartir avec leur goûter.

Conditions d'inscription et modalité de règlement :

* Les inscriptions peuvent se faire au secrétariat du CLAS ET de Cigales et Grillons (sur place, par courrier ou mail). Les dossiers sont également téléchargeables sur notre site www.cigalesetgrillons.com

* **La date limite d'inscription est fixée au dernier mercredi du mois pour le mois suivant.** Toute inscription arrivant après cette date sera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement prévu (49 places).

* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par Cigales et Grillons avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année.

* Les inscriptions se font à la journée complète ou à la demi-journée avec repas.

Annulation ou modification d'inscription

Pour toute modification d'inscription intervenant après la date limite d'inscription, il conviendra de vérifier auprès de l'association Cigales et Grillons les possibilités d'accueil supplémentaires, en cas de suppression de journée les conditions d'annulation s'appliquent.

Annulation :

* Pour raisons médicales : une journée d'absence sera remboursée selon les conditions cumulatives suivantes (absence sur la journée entière + présentation d'un certificat médical sous 8 jours).

* Pour autres raisons : le règlement restera dû.